

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

---

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 286

présenté par  
M. Houbron

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 8 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.